

CONCOURS

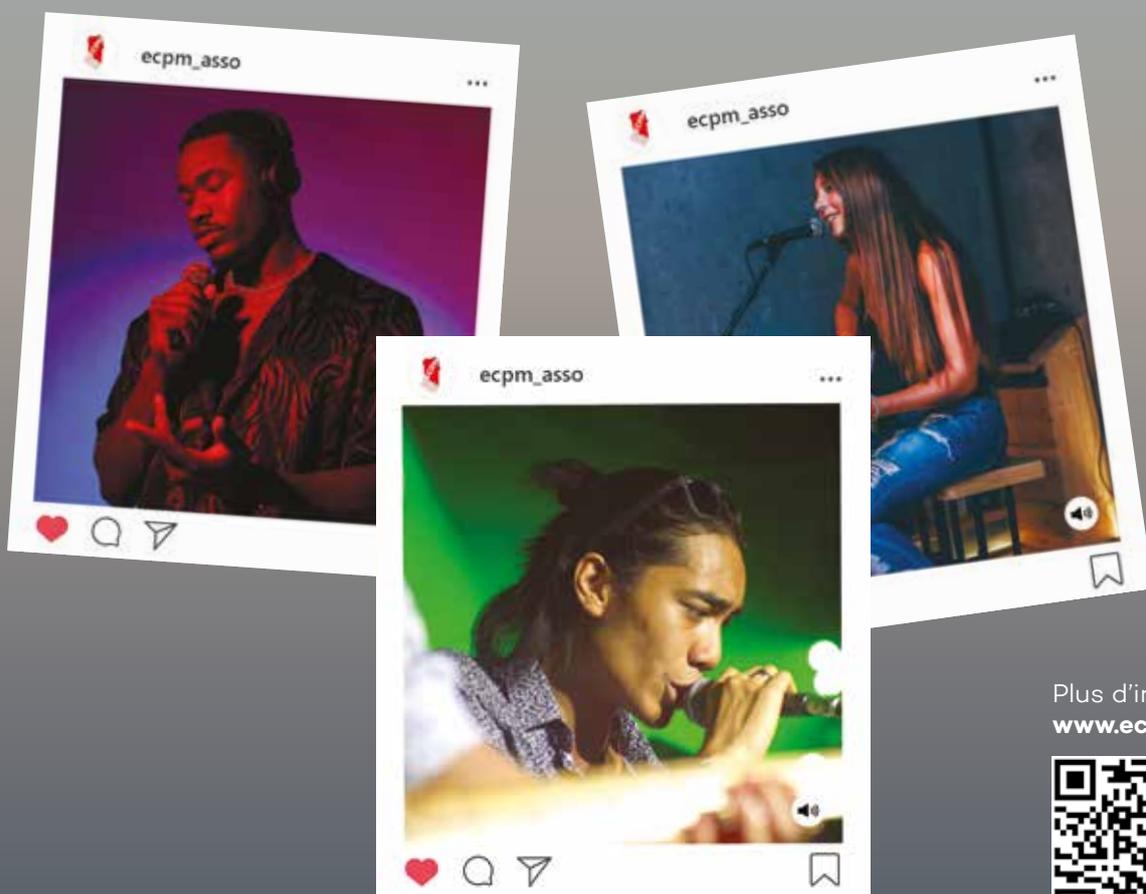
1^{ER} FÉVRIER - 30 AVRIL 2022

GUIDE PÉDAGOGIQUE



ENSEMBLE SLAMONS L'ABOLITION

ÉCRIRE ET DIRE CONTRE LA PEINE DE MORT!



Plus d'infos sur
www.ecpm.org



ÉCRIS UN SLAM ET FILME-TOI

Concours gratuit ouvert aux jeunes de 14 à 20 ans en France

En partenariat avec:

Le présent projet est cofinancé par l'Agence Française de Développement et

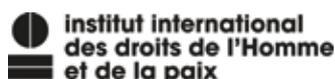


TABLE DES MATIÈRES

3 L'ASSOCIATION ENSEMBLE CONTRE LA PEINE DE MORT (ECPM)

5 QU'EST-CE QUE LE SLAM ?

6 QU'EST-CE QUE LA PEINE DE MORT ?

- 6 OÙ EST-ELLE APPLIQUÉE AUJOURD'HUI ?
- 7 POUR QUELS CRIMES EST-ELLE UTILISÉE ?
- 7 ET EN FRANCE ?

8 POURQUOI DÉFENDONS-NOUS L'ABOLITION DE LA PEINE DE MORT ?

- 8 LA PEINE DE MORT EST : CONTRAIRE AUX DROITS DE L'HOMME
- 8 LA PEINE DE MORT EST UNE VENGEANCE, PAS LA JUSTICE
- 8 LA PEINE DE MORT EST IRRÉVERSIBLE
- 9 LA PEINE DE MORT EST DISCRIMINATOIRE
- 10 LA PEINE DE MORT EST TRAUMATISANTE
- 11 LA PEINE DE MORT EST UNE TORTURE
- 12 LA PEINE DE MORT EST UN OUTIL DE RÉPRESSION POLITIQUE
- 13 LA PEINE DE MORT N'EST PAS DISSUASIVE
- 13 LA PEINE DE MORT EST UN OBSTACLE À LA VÉRITÉ.
- 14 LA PEINE DE MORT EST INCOMPATIBLE AVEC LA RÉINSERTION

15 LEXIQUE ABOLITIONNISTE

18 COMMENT ANIMER UN ATELIER SLAM EN GROUPE

- 19 FICHE ACTIVITÉ : LA BOMBE DE RIME
- 19 PREMIÈRES LIGNES

20 RECETTE POUR UN TEXTE

21 ASTUCES POUR DIRE SON TEXTE

- 22 LE PORTE-VOIX
- 22 LE CRAYON DANS LA BOUCHE
- 22 UTILISER DES PHRASES DE DICTION
- 22 IMPOSER UN RYTHME
- 22 LA CARTE DES SENTIMENTS
- 22 LE REGARD
- 23 BATAILLE DE REGARDS
- 23 LE GESTE
- 23 LA MÉMORISATION
- 23 LA CONCENTRATION
- 23 LA GESTION DE L'ÉMOTION

25 RÉFÉRENCES

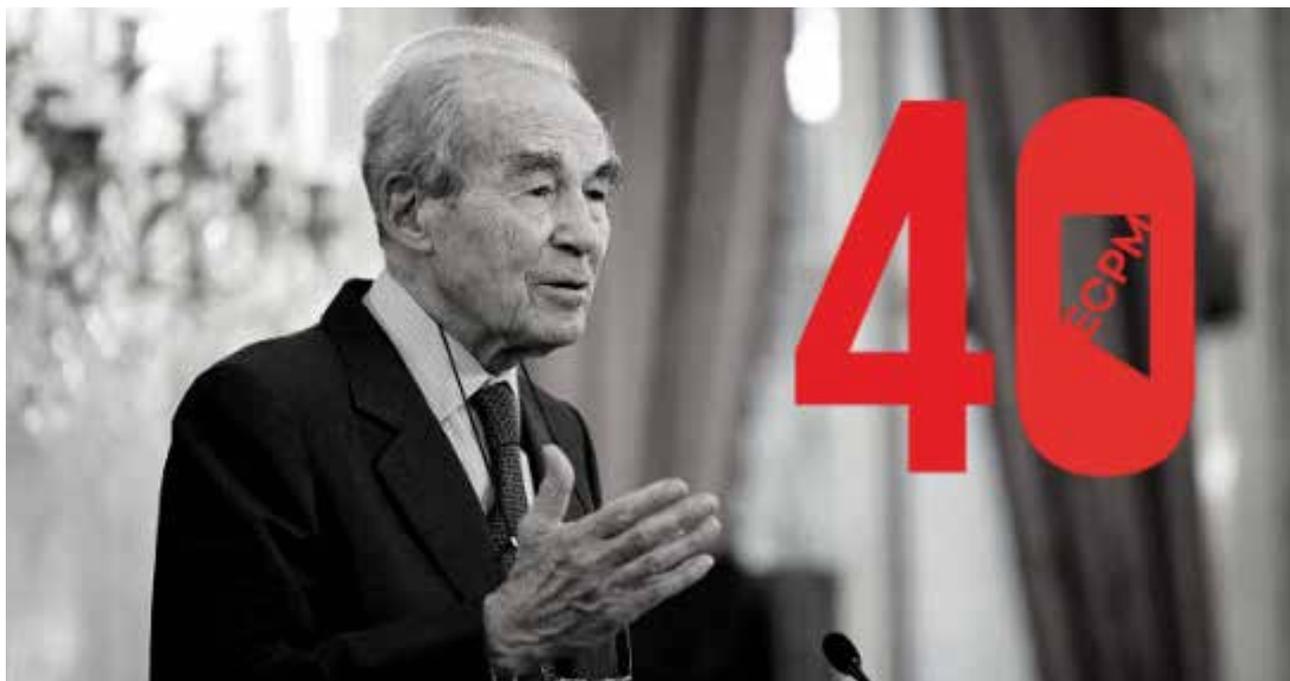
- 25 VIDÉOS
- 25 BIBLIOGRAPHIE



L'association Ensemble contre la peine de mort (ECPM), lance un concours national de slam en partenariat avec la Ligue SLAM de France et l'Institut international des droits de l'Homme et de la paix. Pour cette occasion, nous invitons les participant-e-s à mettre en rime un plaidoyer contre la peine de mort. L'objectif final de ce concours est de réaliser un slam pour l'abolition de la peine de mort, autour de 15 mots parmi notre lexique abolitionniste (cf. page 14).

L'association Ensemble contre la peine de mort est l'ONG française de référence au service de l'abolition universelle de la peine de mort. Depuis 2000, ECPM lutte contre la peine capitale en fédérant et mobilisant les forces abolitionnistes du monde entier. Elle plaide auprès des instances internationales, informe et sensibilise les citoyen-ne-s, renforce les capacités des acteurs abolitionnistes pour agir ensemble au niveau local.

Il y a quelques semaines, l'association mobilisait le public autour des célébrations du 40^e anniversaire de l'abolition de la peine de mort en France. En effet, le 18 septembre 1981, Robert Badinter, garde des Sceaux et actuel président d'honneur d'ECPM, demandait à l'Assemblée nationale l'abolition de la peine de mort en France.



Cette période a été l'occasion pour l'association de rappeler que cette peine cruelle et inhumaine est encore appliquée dans 52 pays, les plus peuplés, et concerne plus de 60 % de la population mondiale. Pour avancer sur le chemin de l'abolition et pérenniser le combat, ECPM propose aux jeunes en France une manière originale et créative de se prononcer CONTRE la peine de mort en les invitant à participer au premier concours national de slam « Ensemble, slamons l'abolition ». L'occasion pour la prochaine génération d'abolitionnistes de traduire ses convictions en engagement citoyen à travers un message humaniste universel.

Ce guide a été conçu pour aider les participant-e-s dans la conception et la réalisation de leur slam pour l'abolition de la peine de mort, mais aussi pour découvrir la réalité de l'application de la peine de mort aujourd'hui.



QU'EST-CE QUE LE SLAM ?



Le Slam est un moment partagé autour d'une scène, où les slameu-r-ses viennent performer un texte composé pour être déclamé et interprété devant un public. Synonyme de poésie et de performance, il donne ainsi à chacun-e la possibilité de monter sur scène pour présenter sa propre interprétation, a cappella, en trois minutes maximum, sans accessoire, ni costume.

Née au milieu des années 1980, à Chicago, sous l'impulsion du poète Marc Smith, cette discipline s'est répandue à travers le monde dans les décennies suivantes et a émergée en France au milieu des années 1990 pour fortement se développer au début de notre millénaire. Le Slam s'incarne lors de scènes ouvertes ou de tournois, il n'est pas un genre mais un moment partagé où chaque style peut trouver sa place. Un Slam peut être récité, lu, improvisé, scandé, rythmé, chanté, narré, crié, chuchoté; en rimes, en prose ou en onomatopées... Il y a autant de façons de slamer qu'il y a de slameu-r-ses !

La ligue slam de France est l'association référente pour le slam en France. Depuis 2011, elle mène des actions nationales et internationales afin de promouvoir, d'entretenir et de préserver la culture slam. Elle organise notamment, tous les ans, la « Coupe de la ligue slam de France : Le festival de tous les slam(s) » ! Qui est le premier festival national « 100 % slam ».

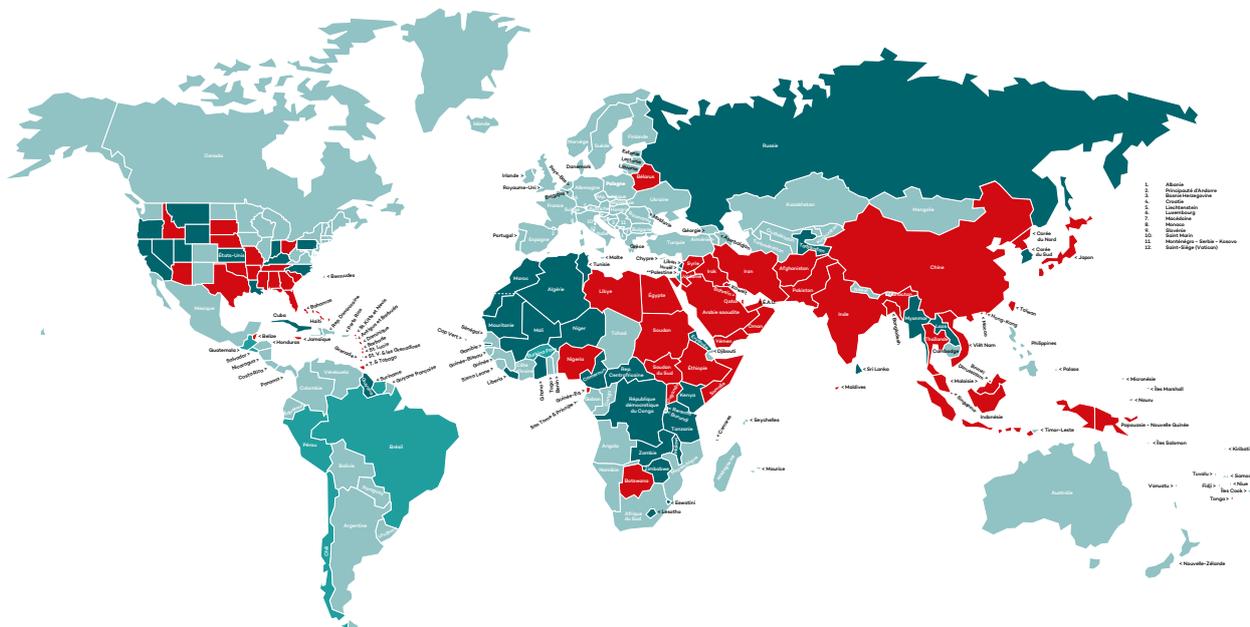
Tribune d'expression libre, le slam est donc un formidable outil pour exprimer un engagement fort comme la lutte contre la Peine de Mort.

QU'EST-CE QUE LA PEINE DE MORT ?

La peine de mort est une sanction pénale visant à l'exécution du ou de la condamné.e. Elle fait partie de l'échelle des peines appliquées aux personnes reconnues coupables d'un crime à l'issue d'un procès organisé par une juridiction légale. Il existe d'autres cas dans lesquels des agents d'un État prennent la vie d'une personne, mais on parlera alors d'exécution extrajudiciaire, d'exécution sommaire ou simplement d'assassinat. Malgré les avancées en matière d'abolition, le débat sur la peine de mort n'est pas clos. Les partisan-ne-s de la peine capitale (les rétentionnistes) invoquent la nécessité de protéger la société, de dissuader les criminel-le-s ou encore de contenter les victimes. Ceux, comme ECPM, qui réclament l'abolition universelle s'appuient en particulier sur le droit fondamental à la vie et un argumentaire abolitionniste solide.

OÙ EST-ELLE APPLIQUÉE AUJOURD'HUI ?

En 2022 la peine de mort est encore appliquée dans 52 pays du monde. Bien qu'ils ne soient plus majoritaires, ce sont malheureusement les pays les plus peuplés : 60 % de la population mondiale vit dans un pays où il y a la peine de mort.



Les pays en rouge continuent de condamner à mort et d'exécuter : ce sont les pays rétentionnistes. Les pays en bleu clair ont aboli la peine de mort, qui ne fait donc plus partie des peines qui peuvent être prononcées dans un tribunal : ce sont les pays abolitionnistes. Enfin, les pays en bleu foncé sont ceux qui n'ont pas exécuté depuis au moins 10 ans, mais qui n'ont pas rectifié leurs textes de lois. La peine de mort n'a pas été abolie dans ces pays et les exécutions pourraient donc reprendre du jour au lendemain : ce sont les pays en moratoire.

La tendance universelle est à la suppression de la peine capitale, comme l'ont déjà compris les deux tiers des pays du monde qui ne la pratiquent plus. Pourtant, au moins 28 000 personnes croupissent dans les couloirs de la mort et au moins 483 personnes ont été exécutées en 2020 (selon Amnesty International). La plupart des exécutions dont nous avons eu connaissance ont eu lieu, par ordre décroissant, en Chine, en Iran, en Égypte, en Irak et en Arabie saoudite. À elle seule, la Chine exécute plus que tous les autres pays réunis, même si ses chiffres officiels sont classés secret d'État.

POUR QUELS CRIMES EST-ELLE UTILISÉE ?

Le meurtre n'est pas le motif principal entraînant des condamnations à mort. 75 % des condamnations à mort résultent de crimes économiques, principalement le trafic de drogue. La Chine détient le record du nombre de crimes passibles de la peine de mort (68) dont bon nombre – la fraude fiscale, le détournement de fonds, etc. – ne relèvent pas de la criminalité violente.

De plus, quantité de pays ne résistent pas à la tentation de faire de la peine de mort un outil de répression politique: on ne manifeste pas, on ne se bat pas contre une politique gouvernementale, quand le simple fait de donner son avis suffit à vous envoyer à l'échafaud.

La liste des crimes pouvant conduire à des exécutions est bien plus longue: enlèvement (RDC), terrorisme (USA), espionnage (Iran), incendie volontaire (Chine), adultère (Arabie saoudite) ou homosexualité.

En 2021, 11 pays condamnent encore à mort les actes homosexuels:

**S'AIMER
N'EST PAS UN CRIME!**

CRIMINALISATION DE L'HOMOSEXUALITÉ : DE LA PRISON À LA PEINE DE MORT

- 61 Pays dans lesquels les relations entre personnes de même sexe sont illégales.
- 11 Pays dans lesquels la législation prévoit la peine de mort pour les relations entre personnes de même sexe.

**ABOLITION
NOW**

MAURITANIE

Malgré le moratoire sur les exécutions observé depuis 1987, l'article 308 du Code pénal précise que « tout musulman majeur qui aura commis un acte impudique ou contre nature avec un individu de son sexe sera puni de peine de mort par lapidation publique ». Pour les femmes, la peine correspond à 2 ans de prison et une amende.

ARABIE SAOUDITE

En vertu de la charia, les rapports sexuels entre hommes constituent un délit, sans que la peine ne soit clairement spécifiée. Toutefois, même si la peine à imposer peut faire l'objet de débats entre les tribunaux, étant donné que les relations sexuelles hors mariage* sont dans tous les cas illégales, la peine pour un homme marié est généralement la lapidation (et de 100 coups de fouet ainsi qu'un exil d'un an pour un homme célibataire).

QATAR

Le Code pénal de 2004 ne fait plus de la sodomie ni d'autres relations sexuelles entre personnes de même sexe consentantes des crimes en soi. Néanmoins, les tribunaux peuvent aussi se référer directement à la charia et ainsi condamner à mort les hommes musulmans pour des rapports homosexuels.

IRAN

Le Code pénal de 1991 fait de la sodomie un crime passible de peine de mort pour les hommes adultes, responsables et consentants. Cent coups de fouet sanctionnent l'homosexualité féminine pour les 3 premières infractions constatées, puis à la 4^e, la peine capitale s'applique.

AFGHANISTAN

Bien que le code pénal afghan ne contienne aucune disposition explicite interdisant les relations sexuelles consenties entre personnes de même sexe, l'article 130 de la Constitution permet de recourir à la charia. Ainsi tout rapport sexuel hors mariage* peut faire l'objet d'une condamnation à mort.

PAKISTAN

Rendue illégale par le Code pénal de 1860 l'homosexualité est passible de peine de mort. Dans ce pays appliquant la charia, l'homosexualité, la bisexualité et la transidentité sont profondément tabous.

BRUNEI

En mai 2014 a été programmée une nouvelle législation qui instaurait la charia dans le pays, faisant de l'homosexualité un crime passible de peine de mort alors que la peine précédemment prévue allait jusqu'à 10 ans d'emprisonnement. En mai 2019, le sultan de Brunei a annoncé un moratoire sur la peine de mort en cas d'homosexualité et d'adultère.

YÉMEN

En application de l'article 264 du Code pénal de 1994, la sodomie est punie par la mort par lapidation pour les hommes mariés (et de 100 coups de fouet ou d'un an d'emprisonnement pour un homme non marié). L'article 268 punit les rapports sexuels entre femmes consentantes jusqu'à 3 ans de prison.

ÉMIRATS ARABES UNIS

En vertu de la charia, tout acte sexuel en dehors du mariage* est puni de mort. Les États d'Abu Dhabi et de Dubaï disposent de lois fédérées qui spécifient des peines d'emprisonnement pour sodomie (respectivement 14 et 10 ans de prison).

NIGERIA (12 ÉTATS DU NORD)

En vertu de la charia, 12 États du nord du pays condamnent à mort l'homosexualité masculine. Les femmes encourent des peines d'emprisonnement ou de flagellation. Depuis janvier 2014, la loi criminalise le mariage de couples de même sexe, les organismes liés à des personnes LGBTI* et les relations amoureuses publiques. Dans les États qui ne répriment pas aussi durement l'homosexualité, les peines vont aujourd'hui de 10 à 14 ans de prison.

SOMALIE

La charia est appliquée dans le sud de la Somalie, dans les émirats contrôlés par Al-Shabab, ainsi qu'au Somaliland. Elle punit les relations entre personnes de même sexe de mort ou de flagellation.

REJOIGNEZ-NOUS!

www.ecpm.org
@AssoECPM
#AbolitionNow

ET EN FRANCE ?

Le 18 septembre 1981, par 363 voix contre 117, l'Assemblée nationale adopte, après deux jours de débats, le projet de loi portant abolition de la peine de mort. Celui-ci était présenté, au nom du Gouvernement, par Robert Badinter, garde des Sceaux, ministre de la Justice et actuel Président d'honneur d'ECPM. Douze jours plus tard, le texte est voté par le Sénat, par 160 voix contre 126. Le 10 octobre 1981, après deux siècles de lutte abolitionniste, la loi est publiée au Journal officiel et la France devient le 35^e État à abolir officiellement la peine capitale.

En France, la peine de mort a donc été abolie de manière irréversible. Malgré cela, 50 % des français peuvent se prononcer ponctuellement en faveur de son rétablissement.

POURQUOI DÉFENDONS-NOUS L'ABOLITION DE LA PEINE DE MORT ?

Parce que s'opposer à la peine de mort, c'est conserver notre humanité et notre dignité face à la barbarie, parce que refuser à un État le droit de tuer ceux qu'il doit protéger, c'est préserver la base de notre liberté, ECPM vous présente 10 bonnes raisons de lutter contre la peine de mort dans le monde.

LA PEINE DE MORT EST : CONTRAIRE AUX DROITS DE L'HOMME



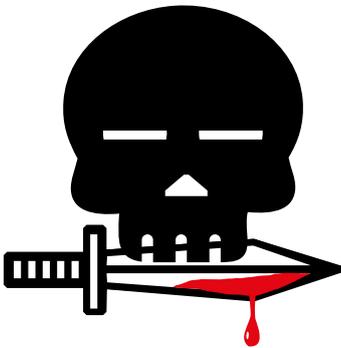
Le droit à la vie est un droit fondamental consacré par plusieurs conventions internationales de protection des droits de l'Homme.

« *Tout individu a le droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne* » article 3 de la **Déclaration universelle des droits de l'Homme**.

« *Le droit à la vie est inhérent à la personne humaine. Ce droit doit être protégé par la loi. Nul ne peut être arbitrairement privé de la vie* » Article 6 du **Pacte international relatif aux droits civils et politiques**.

« *Chaque État partie prendra toutes les mesures voulues pour abolir la peine de mort, dans le ressort de sa juridiction* ». Article 1 du **Deuxième protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, seul traité international prévoyant l'abolition totale**.

LA PEINE DE MORT EST UNE VENGEANCE, PAS LA JUSTICE



Elle perpétue le cycle de violences et de souffrances, là où la justice vise au contraire à organiser la réparation de la situation. L'utilisation de la peine de mort affaiblit la conception même de justice dans les pays qui la pratiquent.

Elle répond à la loi du talion, une loi ancestrale consistant en la réciprocité du crime et de la peine, symbolisée par l'expression « Œil pour œil, dent pour dent ».

LA PEINE DE MORT EST IRRÉVERSIBLE



L'erreur judiciaire existe. La peine de mort peut tuer des innocent·e·s. L'absence de ressources, de capacité et d'indépendance des services de police et du pouvoir judiciaire sont les principales causes des condamnations à mort.

La faible qualité de la défense est aussi en cause: dans de nombreux pays, les personnes passibles de la peine de mort ont un·e avocat·e commis d'office qui n'a pas forcément les compétences pour assurer une bonne défense.

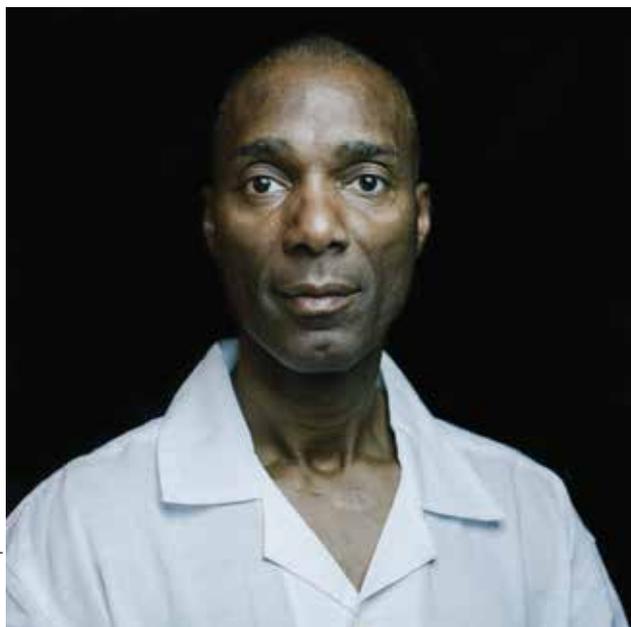
« *La justice est rendue par des êtres faillibles. Rien n'empêchera jamais les erreurs judiciaires* » - **Robert Badinter**, ancien ministre de la Justice et actuel Président d'honneur d'ECPM.

LA PEINE DE MORT EST DISCRIMINATOIRE



La peine de mort s'applique de manière inéquitable. Les accusé-e-s venant de milieux défavorisés doivent faire face à deux problèmes: l'incapacité financière à se défendre et la méconnaissance du système judiciaire leur permettant de comprendre les enjeux de leur procès ainsi que le fonctionnement de la justice.

Elle est aussi particulièrement utilisée contre des personnes appartenant à des minorités stigmatisées: migrant-e-s, homosexuel-le-s, groupes ethniques ou religieux...



© Christophe Meireis

POINT DE VUE DU TÉMOIN¹

« Je n'ai jamais rencontré un riche dans le couloir de la mort. »

Ndume Olatushani

28 ans en prison dont
20 dans le couloir de la mort
Libéré en 2012

Ndume Olatushani, condamné à mort dans le Tennessee en 1985 pour le meurtre d'un épicier lors d'un braquage, a passé 28 ans en prison dont 20 dans le couloir de la mort. Il a été détenu toutes ces années dans une cellule où il ne pouvait pas même tendre les bras, 23 heures par jour, et même quand il en sortait, il avait des chaînes aux pieds, « attaché comme un monstre imaginaire... », décrit-il. Pour

survivre, l'art l'a aidé, lui a donné de l'espoir pour se lever chaque matin, ne pas baisser les bras, surtout après le décès brutal de sa mère deux ans après son incarcération.

La situation de la peine de mort aux États-Unis est très inégale d'un État à l'autre, et au niveau fédéral, un moratoire officiel a été imposé le 1^{er} juillet 2021 en réaction à la vague d'exécutions sous l'administration Trump après 17 ans d'interruption. De nombreuses études ont démontré l'influence du facteur racial dans l'application de la peine de mort au niveau des États comme au niveau fédéral aux États-Unis. Ce biais concerne tant la couleur de peau de la victime, que celle de l'accusé-e, ou des juré-e-s. Alors qu'environ la moitié des victimes de meurtres sont blanches, 75 % des condamnations à mort concernent des victimes blanches. Au niveau fédéral, de 1977 à 2020, 295 personnes noires ont été exécutées pour le meurtre de personnes blanches contre 21 personnes blanches pour le meurtre de personnes noires. Enfin, une étude en Caroline du Nord révèle que les juré-e-s noir-e-s sont deux fois plus souvent récusé-e-s que les juré-e-s blanc-he-s et, en 2010, 20 % des condamné-e-s à mort l'avait été par un jury exclusivement blanc.

Ndume témoigne qu'il a été jugé dans la ville de Memphis, dont la population était à 50 % noire en 1985, mais par un jury exclusivement blanc, qui a mis moins de quatre heures à décider de sa culpabilité et de sa condamnation à mort. Après 20 ans de combat pour prouver son innocence, les autorités judiciaires du Tennessee lui ont proposé de recourir au plaidoyer Alford, permettant au condamné de renoncer à son acquittement officiel en l'échange de sa remise en liberté immédiate. Ndume a accepté, a été libéré en 2012, mais il a perdu son droit à la réparation pour les 28 années passées en détention alors qu'il était innocent, il a perdu son droit de vote, le véritable auteur du crime est toujours en liberté, et les jurés et procureurs ne seront jamais tenus pour responsables de sa condamnation injustifiée.

¹ Vous pouvez retrouver d'autres portraits et figures emblématiques ayant joué un rôle dans le combat abolitionniste sur le site: <https://portraits.ecpm.org>

LA PEINE DE MORT EST TRAUMATISANTE



La peine de mort crée de nouvelles victimes.

Non seulement les condamnations à mort ne soulagent pas toujours les proches des victimes du crime, mais elles étendent en plus la souffrance et le traumatisme aux familles des condamné·e·s à mort, ainsi qu'aux juré·e·s, avocat·e·s, magistrat·e·s etc. impliqué·e·s dans la situation.

« N'oublions jamais le stress post-traumatique qu'engendre la responsabilité de tuer un être humain et à quel point il est difficile de digérer sa propre participation physique à la mort d'autrui » - **Aramis Ayala**, procureure générale de Floride, États-Unis.



© Christophe Meireis

POINT DE VUE DU TÉMOIN

« Je laissais ma fille âgée d'un an sans parent. »

Susan Kigula

16 ans en prison dont 11 et demi dans le couloir de la mort
Libérée en 2016

Susan Kigula est anciennement condamnée à tort, et à mort en 2009 en Ouganda pour avoir tué son mari. Elle laisse alors derrière elle une petite fille de 1 an sans parent. Elle vit alors dans des conditions de détention déplorables.

Cette dernière finira par obtenir sa libération au

terme de 16 années de prison, au point de devenir dans son pays, un véritable symbole de la lutte contre la peine de mort.

Lors de ses années d'emprisonnement, Susan Kigula va porter et déposer un recours, au nom de tous-tes les condamné·e·s à mort en Ouganda, grâce auquel la Cour constitutionnelle va juger en 2009 comme contraire à la constitution : « la peine de mort obligatoire ».

LA PEINE DE MORT EST UNE TORTURE



Conditions de détention déplorables, détresse psychologique et méthodes d'exécutions: la peine de mort est un châtiment cruel, inhumain et dégradant pour les condamnés. Une punition qui interdit tout espoir est en réalité une torture. Les condamné-e-s à mort vivent dans la peur constante d'être tué-e-s pendant vingt, trente, quarante ans. C'est ce que l'on appelle le syndrome du couloir de la mort. De plus, il n'y a pas de manière humaine de tuer quelqu'un; quelles que soient les techniques employées pour la mise à mort, elles provoquent toujours d'extrêmes souffrances.



© Christophe Meireis

POINT DE VUE DU TÉMOIN

« Je suis restée muette pendant le mois qui a suivi ma condamnation. J'étais comme paralysée »

Antoinette Chahine

5 ans et demi en prison dont 2 et demi dans le couloir de la mort
Libérée en 1999

Antoinette a été arrêtée en 1994 et condamnée à mort au Liban en 1997 pour le meurtre d'un prêtre. En prison, Antoinette est torturée. Elle sera finalement libérée en 1999 suite aux campagnes de pression internationales.

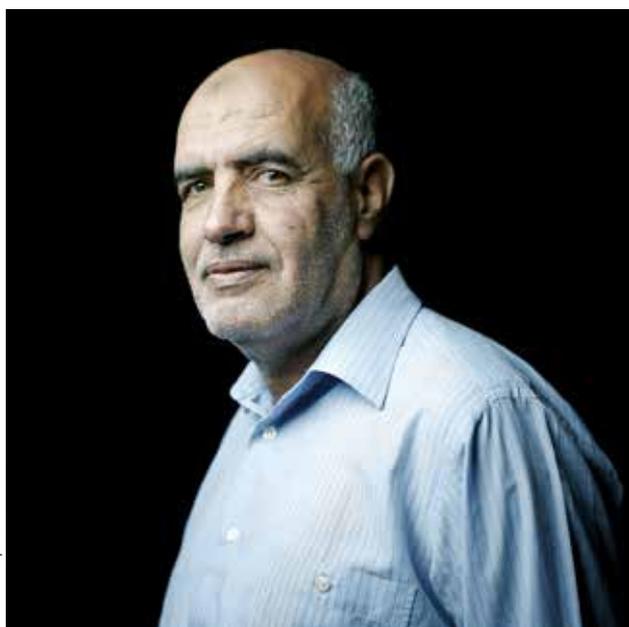
Les prisons libanaises sont les plus surpeuplées du Moyen-Orient (236 % de taux d'occupation en 2019). La prison de Roumieh, d'une capacité de 1050 détenu-e-s en a trois fois plus; celle de Qobbeh, d'une capacité de 250 en contient 550.

Le récit d'Antoinette est le récit de la répression politique qui s'exprime au travers la peine de mort au Liban comme dans d'autres pays. Cette femme a subi pendant plus de 5 ans l'injustice et la torture dans le couloir de la mort, condamnée pour un crime dont son frère était accusé par l'État. Les tortures physiques et morales qu'elle a endurées sans fléchir visaient manifestement à la contraindre à témoigner contre son frère, membre des Forces libanaises, pourtant en exil au moment des faits. La condamnation d'Antoinette reposait elle-même sur deux témoignages extorqués sous la torture, dont les auteurs se sont rétractés ultérieurement. L'innocence d'Antoinette a fini par être reconnue, bien trop tardivement, par une justice qui opprime des innocent-e-s. Devenue une grande militante abolitionniste, Antoinette Chahine a participé à 6 des 7 Congrès mondiaux contre la peine de mort, et témoigne régulièrement lors d'interventions scolaires dans le monde entier.

LA PEINE DE MORT EST UN OUTIL DE RÉPRESSION POLITIQUE



Elle est instrumentalisée comme outil de répression (envers la population) et de pression (entre pays). De nombreux pays l'utilisent comme moyen de répression politique et/ou religieuse: on ne manifeste pas contre une politique gouvernementale, quand le simple fait de donner son avis suffit à vous envoyer à l'échafaud. Elle est aussi fréquemment utilisée comme outil de pression entre pays, les condamné-e-s à mort étrangèr-e-s faisant l'objet de tractations et étant utilisés pour des raisons politiques.



© Christophe Meireis

POINT DE VUE DU TÉMOIN

« Il règne un silence terrible. Au moindre bruit, votre cœur commence à battre: Ça y est, c'est l'heure. »

Ahmed Haou

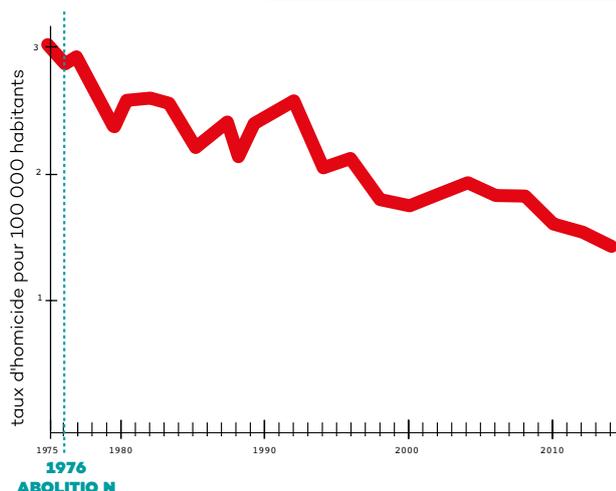
15 ans et demi en prison
dont 10 dans le couloir de la mort
Libéré en 1998

Ahmed Haou a été condamné à mort le 30 juillet 1984 pour atteinte à la sécurité intérieure de l'État après avoir brandi des pancartes contre le régime d'Hassan II lors d'une manifestation pacifiste. Grâce à la pression des organisations internationales, il est finalement gracié en 1999.

Au Maroc, pays n'ayant pas exécuté depuis 1993, des condamnations à mort continuent d'être prononcées chaque année. Ce sont 77 personnes dont 2 femmes condamnées à mort qui étaient détenues fin 2020 dans des conditions particulièrement éprouvantes. Environ un-e condamné-e à mort sur cinq est placée dans une cellule collective accueillant 6 à 13 détenu-e-s simultanément. Les communications avec le monde extérieur et les familles sont limitées voire pour certain-e-s inexistantes. 78 % d'entre elles ne peuvent pas recevoir de visite de leurs enfants.

Après sa grâce en 1999, Ahmed a donc dû tout apprendre à nouveau: comment marcher, comment acheter, comment vivre dans un monde extérieur dont il a été coupé pendant plus de 15 ans, et ce sans aucun accompagnement ni aide pour se reconstruire. Son seul crime est d'avoir exprimé son opposition au régime, d'avoir exercé son droit à la liberté d'expression. De l'indépendance à la date de dernière exécution en 1993, la plupart des 54 condamnés à mort exécutés étaient des opposants politiques. Or en vertu des engagements internationaux du Maroc, la peine de mort ne peut en aucun cas être prononcée autrement que pour les « crimes les plus graves ». L'histoire d'Ahmed, qui s'est librement exprimé à travers des slogans et une pancarte, met en évidence l'utilisation de la peine de mort pour réprimer toute opposition, en violation du droit international. Ahmed a vécu une expérience atroce dans le couloir de la mort, s'attendant au pire à chaque instant. Il témoigne: « jamais je n'ai pu m'endormir ».

LA PEINE DE MORT N'EST PAS DISSUASIVE



**AU CANADA, LE TAUX D'HOMICIDE
A BAISSÉ DE 44% DEPUIS L'ABOLITION**

La peine de mort est inefficace pour lutter contre les crimes et ne rend pas la société plus sûre. Quand un État juge que la vie n'a pas de valeur, il diffuse cette idée parmi ses habitant-e-s, ne contribuant pas à rendre sa société plus sûre. Au contraire, il n'a jamais été prouvé que la peine de mort avait un effet dissuasif et plusieurs études insistent sur le fait que la violence entraîne la violence : les pays qui utilisent la peine de mort ont généralement des taux de criminalité plus élevés que ceux des pays abolitionnistes.

LA PEINE DE MORT EST UN OBSTACLE À LA VÉRITÉ.



La peine de mort n'est pas soutenue par toutes les familles de victimes et ne garantit pas la réparation. De nombreuses victimes et/ou leurs familles veulent avant tout comprendre, savoir et que justice soit rendue.

Dans le cas du terrorisme par exemple, des victimes souhaitent que les peines soient commuées en prison à vie et que les condamné-e-s soient entendus afin de faire avancer la lutte contre le terrorisme.

« Exécuter ces djihadistes ne permettra pas à nos sociétés et aux victimes du terrorisme de comprendre les raisons de leur départ et les ramifications de leur organisation. » - **Guillaume Denoix de Saint-Marc**, directeur général de l'Association française des Victimes du Terrorisme.

LA PEINE DE MORT EST INCOMPATIBLE AVEC LA RÉINSERTION



La peine de mort est une négation de la capacité de réinsertion de chacun-e. Pour tous-tes les condamné-e-s, une vie utile à la société est encore possible. Il faut punir le ou la criminel-le, mais il ne faut pas l'éliminer. C'est un objectif important de la justice, qui doit réhabiliter les auteur-ice-s de crimes ou de délit, réparer afin de rétablir l'équilibre et la paix dans la communauté.

POINT DE VUE DU TÉMOIN

« J'ai passé 18 ans dans le couloir de la mort. À ma sortie j'ai obtenu mon diplôme de droit et j'ai fondé une association pour la défense des droits des prisonniers d'Afrique. »

Pete Ouko

18 ans en prison au Kenya,
dont 8 dans le couloir de la mort.
Libéré en 2016.

Condamné à mort pour meurtre en 2001, à 31 ans, Pete Ouko, alors père de deux enfants en bas âge, a toujours clamé son innocence. Détenu pendant près de dix-huit ans dans une cellule avec treize

autres prisonniers, il témoigne aujourd'hui de la difficulté de survivre dans l'attente de son exécution, et ce dans des conditions particulièrement compliquées. Gracié le 26 octobre 2007 puis libéré en 2016, il est à présent diplômé en droit de l'Université de Londres. Il s'investit dans la défense des droits des prisonniers d'Afrique, au travers de l'association Youth Safety Awareness Initiative, dont il est le fondateur et le directeur.

La peine de mort est un obstacle à la vérité. Pete a gardé espoir toutes ces années dans le couloir de la mort pour sa femme, victime du meurtre dont il a été accusé et pour lequel il a été condamné. Or sa grâce n'a permis ni de retrouver les 18 années de sa vie perdues, ni de connaître la vérité sur le meurtre de son épouse. Depuis 2015, Pete se bat donc devant les tribunaux kenyans pour que la vérité soit établie, pour que ses enfants et lui puissent aller de l'avant. Dès 2007, alors qu'il se trouvait toujours dans le couloir de la mort, il a créé « Crime si poa », une organisation visant à soutenir et offrir une formation professionnelle et civique à de jeunes Kenyan-ne-s, y compris des enfants en détention, pour prévenir la criminalité ou la récidive. L'organisation offre également un centre de ressources pour les ancien-ne-s détenu-e-s où ils et elles peuvent débiter une activité pour recommencer une nouvelle vie.

LEXIQUE ABOLITIONNISTE

Afin de guider les participant·e·s dans l'écriture de leur slam, ECPM a créé un lexique du vocabulaire abolitionniste. Ils et elles y trouveront une longue liste de mots, et leur définition, pour les aider à écrire et se prononcer contre la peine de mort. Pour que leur slam soit sélectionné et puisse concourir pour la 1^{re} place, il faudra qu'au moins quinze de ces mots y figurent...

MOT	DÉFINITION
ABOLITION	« Mettre fin à la validité et à l'usage d'une loi », ici acte de suppression des lois permettant la peine de mort
ABOLITIONNISTE	Partisan·ne de l'abolition, être pour l'abolition
ADIEU	Expression formulée à une personne que l'on quitte pour toujours
AVOCAT·E	Employé de justice, personne qui par ses fonctions représente, assiste et défend une partie lors d'un procès
BALLE	Ici la balle de l'arme; « projectile » d'arme à feu
BARBARE	Ici concept de la peine de mort qui est inhumaine, cruelle
BOURREAU	Personne qui exécute et/ou torture; c'est un « exécuté » chargé d'appliquer la peine de mort
CELLULE	Espace dans lequel le/la condamné·e est détenu·e
CHAISE ÉLECTRIQUE	« Siège utilisé pour électrocuter les condamné·e·s à mort »
COLÈRE	Sentiment violent d'énervement
COMBAT	Une lutte, un affrontement: ici, combat pour l'abolition de la peine de mort
CONDAMNÉ·E·ER	« Personne ayant été reconnue coupable et à qui on a imposé une peine »
CONVICTION	Croyance ferme, ce dont on est convaincu
CORDE	Ici la corde est usée dans le cadre d'une exécution par pendaison, la corde est le matériel qui sert à suspendre une personne condamnée à mort
COULOIR DE LA MORT	Quartier d'une prison réservé aux personnes condamnées à mort qui attendent leur exécution
CRIME	Acte illégal et plus grave que le délit
CRUAUTÉ /EL·LE	Caractère de ce qui fait souffrir, quelqu'un qui est cruel. « Cruauté de la peine de mort »; « Cruauté du bourreau »
CULPABILITÉ/ COUPABLE	Personne jugée par un tribunal ou une cour comme étant effectivement l'auteur d'un crime
DÉCAPITATION	Ici méthode d'exécution, fait de couper la tête du ou de la condamné·e
DÉFENSE	Action de protection ou partie de la défense lors d'un procès
DEUIL	Processus d'adaptation, phase émotionnelle que l'on vit à la suite de la perte d'une proche
DIEU	Un être ou une « force suprême » structurant l'univers
DISCRIMINATOIRE	Stigmatiser, mettre de côté une personne pour son genre, sa sexualité, sa couleur de peau, sa religion, son handicap etc.
DOULEUR	Souffrance physique ou psychologique
DROIT À LA VIE	Droit humain le plus fondamental: il s'agit du droit d'être en vie et de ne pas en être privé
DROIT FONDAMENTAL	Les droits fondamentaux désignent l'ensemble des droits assurés à chaque individu dont la protection est assurée au sein des États
DROITS DE L'HOMME	« Droits assurant que tout être humain possède des droits naturels, universels, inaliénables, quel que soit le droit en vigueur dans l'État »
ÉQUITÉ	Principe du droit selon lequel chacun peut prétendre à un traitement juste, égalitaire et raisonnable

ERREUR JUDICIAIRE	Erreur commise par une juridiction dans son jugement
EXÉCUTION	Action de mettre fin à la vie d'une personne
GUILLOTINE	Méthode ancienne d'exécution, instrument de décapitation
HACHE	Instrument, arme tranchante qui sert à trancher
INHUMANITÉ/AINE	Monstrueux, qui est au-delà des capacités humaines
INJECTION LÉTALE	Ici méthode d'exécution: consiste à l'injection par seringue, de substances chimiques dans le but d'ôter la vie
INNOCECE/T	Personne qui n'est pas coupable d'un acte
IRRÉVERSIBLE	Qui ne peut être inversé, pas de retour en arrière
JUGE	« Magistrat-e chargé-e de rendre des jugements »
JURY	Ensemble des juré-e-s appelé-e-s temporairement à participer à l'exercice de la justice, au jugement; à la condamnation ou non
JUSTICE	Pouvoir judiciaire impartial et équitable, qui fait respecter les lois, juge, sanctionne pour réhabiliter, protéger et réparer
LAPIDATION	Méthode d'exécution: faire mourir une personne sous une pluie de cailloux, lancés par des personnes
LARME	Réaction corporelle (gouttes) lorsque l'on est pris de chagrin, triste
LETTRE	Message écrit à une personne éloignée
MEURTRE	Crime se caractérisant par le fait de donner la mort à quelqu'un
MINORITÉ	Le plus petit nombre (d'un groupe par exemple)
MORATOIRE	« En droit international, un moratoire est un accord qui permet de suspendre des activités dans un domaine donné » ici, les pays en moratoire n'exécutent plus les condamnés à mort. Mais ces États n'ont pas aboli la peine de mort et donc les condamnations.
MOUVEMENT ABOLITIONNISTE	Action collective tendant à produire un changement vers l'abolition universelle
NON DISSUASIVE	Qui n'empêche pas, ne dissuade pas, ne détourne pas de faire
NON-VIOLENCE	Alternative se caractérisant par l'action collective qui préconise de ne pas recourir à la violence pour résoudre les conflits
OPINION PUBLIQUE	Ensemble de pensées, jugements partagés par la population
PARDON	Acte de s'excuser, de demander ou d'offrir l'indulgence suite à une faute
PARLOIR	Dans certains établissements, lieu où les visiteurs peuvent s'entretenir avec les détenu-e-s
PEINE CAPITALE	Synonyme de « peine de mort » qui est prévue par la loi et qui consiste à exécuter une personne ayant été reconnue coupable d'une faute qualifiée de « crime capital »
PEINE DE MORT	« Sanction pénale visant à l'exécution d'un-e condamné-e »
PELTON	Méthode d'exécution, « peloton d'exécution »: groupe de soldats chargé de fusiller un-e condamné-e à mort.
PENDAISON	Méthode d'exécution: acte d'étrangler une personne avec une corde, de la prendre par le cou afin qu'elle meurt
PENDU	Victime de pendaison: une personne est pendue
PERPÉTUITÉ	Peine de prison à vie
PIERRE	Dans ce contexte, les pierres servant à pratiquer la lapidation
PRIÈRE	Faire une demande, une requête à Dieu par exemple ou à une personne
PRISON	Lieu d'emprisonnement des condamné-e-s
PROCÈS	« En droit, un procès est une étape en justice où les parties soumettent leur litige devant le tribunal. À l'issue du procès, un jugement est rendu »
PUNITION	Acte de sanction visant à punir suite à un évènement
RÉHABILITATION	Action de rétablir quelqu'un, l'aider à sa réinsertion sociale

RÉINSERTION	Réadapter une personne dans la société
RÉPRESSION POLITIQUE	Action de violence, de persécution contre un individu ou un mouvement contestataire pour des raisons politiques
RÉTENTIONNISTE	Ici, États qui appliquent toujours, pratiquent toujours la peine de mort
RÉVISION	On parle ici de révision d'un jugement: qui est « un recours extraordinaire qui permet de demander, dans des cas très limités, à réexaminer une décision définitive, en raison de nouveaux éléments. »
SABRE	Arme tranchante qui est utilisée lors des décapitations
SANG	Liquide vital (le sang représente la vie), qui circule dans l'organisme humain.
SECONDE CHANCE	Chance accordée à quelqu'un qui a fait une erreur. Ici, la peine de mort refuse le droit à une deuxième chance
SOLITUDE/ SEUL·E	Fait d'être seul·e; personne isolée et retiré·e du monde (les condamnés à mort sont souvent isolés·es de tous·tes au sein des prisons)
SOUFFRANCE	« Fait de souffrir, état prolongé de douleur physique ou morale »
TALION (LOI DU)	Loi symbolisée par la locution « œil pour œil, dent pour dent », c'est la vengeance qui consiste à faire subir à l'offenseur un dommage identique à celui/celle qu'il a causé. Tombe
TORTURE/É·E	Souffrance odieuse, physique ou morale, que l'on fait subir à quelqu'un (au/à la condamné·e)
TRAUMATISANTE	Ici le traumatisme correspond au choc violent (psychologique) qu'une personne subit, que ce soit voulu ou non, suite à un événement
TRISTESSE	Douleur émotionnelle qui s'associe à du chagrin
TUER	Acte d'ôter la vie d'une personne
UNIVERSEL	Qui concerne la totalité des hommes
VENGEANCE	Action de rendre le mal par le mal; « action par laquelle une personne offensée, inflige en retour et par ressentiment un mal à l'offenseur afin de le punir »
VÉRITÉ	Caractère de ce qui est conforme à la réalité, ce qui est vrai
VICTIME	Personne tuée ou blessée
VIOLENCE	Acte ou caractère d'une force intense et brutale

Les activités qui vont suivre sont des exercices à faire au préalable (en groupe pour la plupart, ou bien seul·e) qui permettront de s'initier à l'art du slam. Ces exercices et activités pédagogiques vous aiguilleront dans votre réflexion, stimuleront votre imagination et vous donneront de l'inspiration.

COMMENT ANIMER UN ATELIER SLAM EN GROUPE



Animer un atelier Slam nécessite de maîtriser ce que l'on propose, en le pratiquant soi-même. Inciter des participant·e·s à écrire n'est pas chose aisée, et avoir vécu ce « syndrome de la feuille blanche » permet l'empathie nécessaire à l'accompagnement. Donc, n'hésitez pas à faire vous-même les jeux que vous proposerez !

En effet, animer un atelier slam consiste avant tout à mettre en confiance son public, pour lui faire admettre sa capacité à créer. Pour cela également, la méthodologie et la pédagogie des ateliers Slam se basent sur un aspect ludique des contraintes proposées.

Bien que le slam puisse s'écrire et se déclamer en prose, la première approche se fait très souvent autour de la rime. Cela permet d'avoir une base commune et de donner une « musicalité » au texte. Par ailleurs, les allers-retours entre l'écriture et la mise en voix sont essentiels, dès les premières lignes, et ce afin de se familiariser très rapidement avec la prise de parole devant le groupe. Il faudra user de tact et de bienveillance afin de mettre à l'aise chaque participant·e·s, notamment les plus timides, pour qui cette partie peut s'avérer difficile.

La première séance d'un atelier slam permet de poser les bases pour la suite. Son animateur·trice commence par présenter la discipline, son histoire et expose l'objectif final : slammer contre la peine de mort.

Avant d'en arriver là, il est possible de commencer par un premier jeu, qui permet d'aborder les notions de rimes et de démontrer que l'on peut en trouver assez facilement.

FICHE ACTIVITÉ: LA BOMBE DE RIME

Matériel: une boule de papier et un mot.

But: trouver une rime au mot de départ lorsqu'on reçoit la « bombe » et la dire pour ne pas se faire éliminer.

Quelques règles:

- donner une réponse dans les dix secondes (à l'appréciation du ou de la professeur-e)
- ne pas répéter un mot déjà donné (sauf homophones à justifier)
- ne pas utiliser de noms propres

Chaque participant-e possède un (et un seul) joker qui consiste à inventer un mot qui rime, à condition d'inventer également sa définition.

Lorsque quelqu'un est éliminé, il ou elle a deux privilèges: donner une nouvelle rime pour les autres, et la possibilité de souffler des réponses aux deux personnes les plus proches.

Un conseil à donner rapidement: pour trouver des rimes, se saisir de la sonorité recherchée et mentalement faire défiler les lettres de l'alphabet (exemple de rimes avec « abolition »: absolution, bénédiction, conviction, distinction, éducation, fiction... les rimes viennent par association d'idées et de sonorités).

PREMIÈRES LIGNES

Pour éviter la panique devant la feuille blanche, un jeu permet aux participant-es de découvrir les principes de l'écriture rimée en partant d'amorces de phrases à compléter. Souvent orientées sur le thème de l'identité, pour amener les futur-e-s slameurs/euses à se présenter et parler d'eux/elles, les amorces peuvent aussi être adaptées à la thématique abolitionniste.

La consigne est de compléter les phrases (avec une longueur équivalant à peu près à une largeur de feuille) en y plaçant des rimes quelle que soit la méthode utilisée. Cela permet un rappel des différents types de rimes (pauvres, suffisantes ou riches, suivies, plates, croisées, embrassées, à l'hémistiche...). Toutes les façons de placer ses rimes sont les bienvenues et peuvent être utilisées, voire mélangées, de façon à ne pas se bloquer par cette contrainte déjà difficile.

Exemple d'amorces:

- La conscience...
- Le droit...
- La justice...
- L'abolition...

- Hier...
- Aujourd'hui...
- Demain...
- Un jour...

Veillez à toujours finir une séance par un temps de mise en voix, sans autre exigence, au début, que de parvenir à lire son texte, debout, depuis sa place ou face au public pour les plus courageux-ses.

RECETTE POUR UN TEXTE



Avant de se lancer dans l'écriture d'un texte, il faut se poser quelques questions et tenter d'y répondre: quels sont les éléments nécessaires à l'élaboration du texte, quels sont les ingrédients de la recette ?

Ce questionnement peut donner l'occasion d'un brainstorming collectif durant lequel chaque participant·e pourra lancer des idées à la volée, charge à l'animateur·trice de rassembler les suggestions les plus pertinentes au tableau.

Par exemple :

- Un thème / sujet (l'abolition de la peine de mort)
- Une structure (permet d'aborder les notions de construction d'un texte ou d'un récit: introduction / développement / conclusion ou scène d'exposition / élément perturbateur / résolution ou présentation du thème / argumentaire / ouverture etc...)
- Des rimes... ou pas !
- Des champs lexicaux
- Des figures de style (métaphores, anaphore, allégorie, allitérations et assonances, énumération, hyperbole etc...)
- Des sentiments
- Un point de vue de narrateur (à la première personne, omniscient, qui s'adresse à quelqu'un ou un ensemble de personnes...)
- Toutes les suggestions venues des participant·e-s et qui vous semblent pertinentes...

ASTUCES POUR DIRE SON TEXTE



Un Slam le devient lorsque le texte est mis en voix devant un public. Cette étape est donc primordiale et nécessite de s'y consacrer pleinement, une fois qu'assez de matière écrite a été produite. Les notions à aborder sont:

- Le volume de voix (apprendre à parler assez fort pour être entendu de tous)
- L'articulation (monter le volume ne doit pas nuire à l'intelligibilité du texte)
- Le rythme (qu'il soit contraint ou naturel, chaque texte a son rythme propre)
- L'interprétation (apprendre à faire vivre les sentiments et les intentions)
- Le regard (apprendre à regarder son audience, pour l'impliquer)
- La gestuelle (le non verbal vient appuyer, soutenir le texte oralisé)
- La posture (adapté la posture de son corps afin de respirer et déclamer facilement).
- La mémorisation (un texte appris par cœur permet de se concentrer sur la manière de le dire)
- La concentration et la confiance en soi.

Voici donc différents jeux pour travailler tous ces aspects :

LE PORTE-VOIX

Faire répéter une phrase choisie en commençant par la chuchoter, jusqu'à la crier, l'animateur-trice reculant entre chaque phrase (le ou la participant-e reste à la même place) et en indiquant le volume sonore à adopter (plus fort, plus fort, plus fort... jusqu'à la phrase hurlée).

LE CRAYON DANS LA BOUCHE

Faire dire quatre phrases du discours avec un crayon en travers de la bouche, afin de faire prendre conscience de la manière de former les différents sons de la langue française (labiales, dentales, sifflantes, plosives etc...). Faire recommencer sans le stylo afin que l'élève retrouve de l'aisance.

UTILISER DES PHRASES DE DICTION

« Attendre, après deux cents ans !

Attendre, comme si la peine de mort ou la guillotine était un fruit qu'on devrait laisser mûrir avant de le cueillir ! »

« Mais dans une république, dans une démocratie, quels que soient ses mérites, quelle que soit sa conscience, aucun homme, aucun pouvoir ne saurait disposer d'un tel droit sur quiconque en temps de paix. »

IMPOSER UN RYTHME

En tapant des mains ou claquant des doigts, le/la participant-e doit adapter son débit de parole au rythme imposé. Cet exercice peut être réalisé sur son texte personnel ou sur le texte du discours².

LA CARTE DES SENTIMENTS

Noter trois sentiments simples, chacun sur une feuille (colère, joie, tristesse) et les poser au sol. Demander aux participant-e-s de dire quelques phrases de leur texte ou du discours en passant devant chaque sentiment et d'adapter leur manière de dire pour correspondre à leur emplacement. Cela fait travailler le ton de la voix, l'expression du regard, la posture corporelle.

Variante: chuchoter un sentiment ou une sensation à l'oreille du ou de la participant-e qui doit le faire deviner au reste du groupe, toujours en passant par son texte ou le discours.

LE REGARD

Faire lire un texte en imposant des regards réguliers vers l'audience. Se mettre au fond de la salle, et claquer des doigts en cas d'absence de regard levé de la feuille vers le public. Donner des astuces telles que :

- suivre le texte avec le pouce pour se retrouver en revenant dessus,
- se servir des silences liés à la ponctuation,
- savoir que le cerveau a déjà commencé à lire la phrase suivante lorsque l'on dit la précédente,
- ne pas hésiter à « tricher » un peu en regardant légèrement au-dessus des têtes,
- adresser des regards circulaires et variés sans se fixer sur une personne ou un groupe de personnes.

² Cf. annexe discours de Robert Badinter à l'Assemblée Nationale.

BATAILLE DE REGARDS

Un atelier Slam est une aventure à la fois individuelle et collective, tout comme la scène. Créer une dynamique de confiance et de bienveillance est donc primordial pour la cohésion de groupe. Ce jeu permet de travailler la relation à l'autre, à travers son regard, cette « fenêtre sur l'âme ».

Répartir les participant-e-s dans toute la salle et de les placer par binômes, face à face. Ils et elles doivent se regarder dans les yeux, sans se déconcentrer, mais sans chercher à perturber l'autre, pendant 20 à 30 secondes. Faire se rencontrer un maximum d'élèves entre eux en changeant de partenaire à chaque fois. S'ils et elles rient ou parlent, ils et elles doivent se remobiliser immédiatement. On peut également leur laisser la possibilité de « tricher » un peu en regardant entre les deux yeux, ou un peu en dessous... Ce jeu permet de se confronter aux regards, qu'ils croiseront forcément lorsqu'ils diront leur texte.

LE GESTE

Demander aux participant-e-s d'analyser leur texte à la recherche de gestuelles permettant d'appuyer leur propos, sans tomber dans le mime qui perturbe au contraire la fluidité de la mise en voix. Expliquer également la notion de posture (corporelle) et ce qu'elle exprime (éviter les jambes ou bras croisés, la ou les mains dans les poches ; avoir les deux pieds bien ancrés dans le sol, se tenir droit...).

LA MÉMORISATION

Expliquer les différents types de mémoire et les manières de les exploiter :

Mémoire visuelle : relire le texte de nombreuses fois

Mémoire auditive : s'enregistrer et se réécouter

Mémoire kinésique : réécrire le texte plusieurs fois

LA CONCENTRATION

Organiser des lignes de trois, où chaque participant-e devra dire son texte, en même temps que les deux autres. L'objectif est d'aller au bout sans se déconcentrer, d'être entendu-e et d'appliquer tout ce qui a été vu précédemment (volume, articulation, regard, interprétation...).

Cela peut aussi être l'occasion d'organiser un mini tournoi, en évaluant les critères ci-dessus, afin de pimenter le jeu et de créer une saine émulation dans le groupe.

LA GESTION DE L'ÉMOTION

Lorsque l'on aborde des sujets personnels ou graves, l'émotion peut être très forte (tremblements, larmes, paralysie devant les autres...). L'animateur-trice se doit d'être à l'écoute, bienveillant-e, et d'encourager l'élève sans le-la forcer. Les solutions de remédiation peuvent être des exercices de relaxation (respiration profonde, mouvements déstressants...), d'appeler des ami-e-s de l'élève pour venir l'épauler (en soutien, debout derrière lui/elle), ou de laisser l'élève repartir à sa place et lui demander de repasser un peu plus tard.



RÉFÉRENCES

Accueil - Ensemble contre la peine de mort - ecpm.org
L'exposition - Les visages de l'abolition de la peine de mort - ecpm.org
www.ligueslamdefrance.fr

VIDÉOS

Le film *Slam* de Marc Levin (1998)
https://www.allocine.fr/film/fichefilm_gen_cfilm=17582.html
<https://www.reseau-canope.fr/notice/slam-le-francais-autrement.html>

Le documentaire *Slam, ce qui nous brûle* de Pascal Tessaud
<https://www.youtube.com/watch?v=QVSJ3K8vW0w>

Le documentaire *Applaudissez les poètes* de Fred et Deina
<https://www.youtube.com/watch?v=T2GC11QTJLE>

20 ans de lutte, Ensemble contre la peine de mort! - YouTube

Savez-vous vraiment ce qu'est la peine de mort? - YouTube

40 ans de l'abolition en France: « L'interdiction de mettre à mort le criminel », Robert Badinter: - YouTube

BIBLIOGRAPHIE

Écrire et Dire – <https://www.129h.com/slam-formations>

Vorger, C., Abry, D., Bouchoueva, K., (2016). *Jeux de slam ateliers de poésie orale*. PUG.

Martin, M., (2014). *Jeux pour écrire*. Hachette éducation.

Gaulet, L., (2013). *Ar-ti-cu-ler*. First Editions.

Weiss, F., (2002). *Jouer, communiquer, apprendre*. Hachette FLE.

Leguay, T., Raval, L., (2006). *500 jeux avec les mots*. Larousse.

Duval, C., Fourcaut, L., Le Hot, P., (2008). *20 ateliers de slam poésie*. Retz.

Frenkiel, P., (2014). *109 jeux d'écriture*. Chronique Sociale.

Godinot, E., (2013). *Écrire ma vie 80 exercices à faire chez soi ou en atelier d'écriture*. Chronique Sociale.

Stachak, F., (2004). *Écrire un plaisir à la portée de tous 350 techniques d'écriture créative*. Eyrolles

Rodari, G., (2010). *La Grammaire de l'imagination*. Rue du monde.

Hadad, H., (2006). *Le Nouveau Magasin d'écriture*. Zulma.

De Cacqueray, T., (2007). *Comment animer un atelier d'écriture*. L'Harmattan

Badinter Robert, (1973), *L'Exécution*

Badinter Robert et Barrès Maurice, (2009), *Demain vous voterez l'abolition de la peine de mort* - discours de Robert Badinter

CAMUS Albert et KOESTLER Arthur, (2002), *Réflexions sur la peine capitale*

Murielle Sszac, (2015), *Victor Hugo - non à la peine de mort*

Victor Hugo, (1829), *Dernier jour d'un condamné*



ECPM
62 bis avenue Parmentier
75011 Paris
01 80 87 70 24
education@ecpm.org
www.ecpm.com